



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



Code:
0WKBEY1B7B



DIRECTION GENERALE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

EISMV/2025/I/0034

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar cherche une société pour les prestations de nettoyage et d'entretiens de ses bâtiments

L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar est un établissement public international d'enseignement supérieur vétérinaires à vocation professionnelle, commune à quatorze (14) Etats membres. Elle a été créée en 1968 par la volonté des Chefs d'Etats et de gouvernement de l'organisation commune Africaine et Malgache (l'OCAM).

Dotée de la personnalité internationale et de l'autonomie financière, l'EISMV bénéficie d'un régime financier spécial. Son instance suprême de décision est le Conseil d'administration constitué des ministres chargés de l'enseignement supérieur des pays membres et qui se réunit annuellement.

Ainsi pour assurer de bonnes conditions de travail à son personnel, aux étudiants et à toute la communauté universitaire, l'EISMV prévoit pour le compte de l'année 2026, des travaux de nettoyage et d'entretien qui interviennent dans les blocs pédagogiques, administratifs, cité des étudiants et les annexes.

I. Objectif de la prestation

L'objectif général de ce contrat consiste à recruter un prestataire qui s'occupera de l'entretien des bâtiments administratifs, pédagogiques, cité des étudiants, espaces intérieurs - extérieurs et annexe de l'EISMV.

Bâtiments et bureaux concernés :

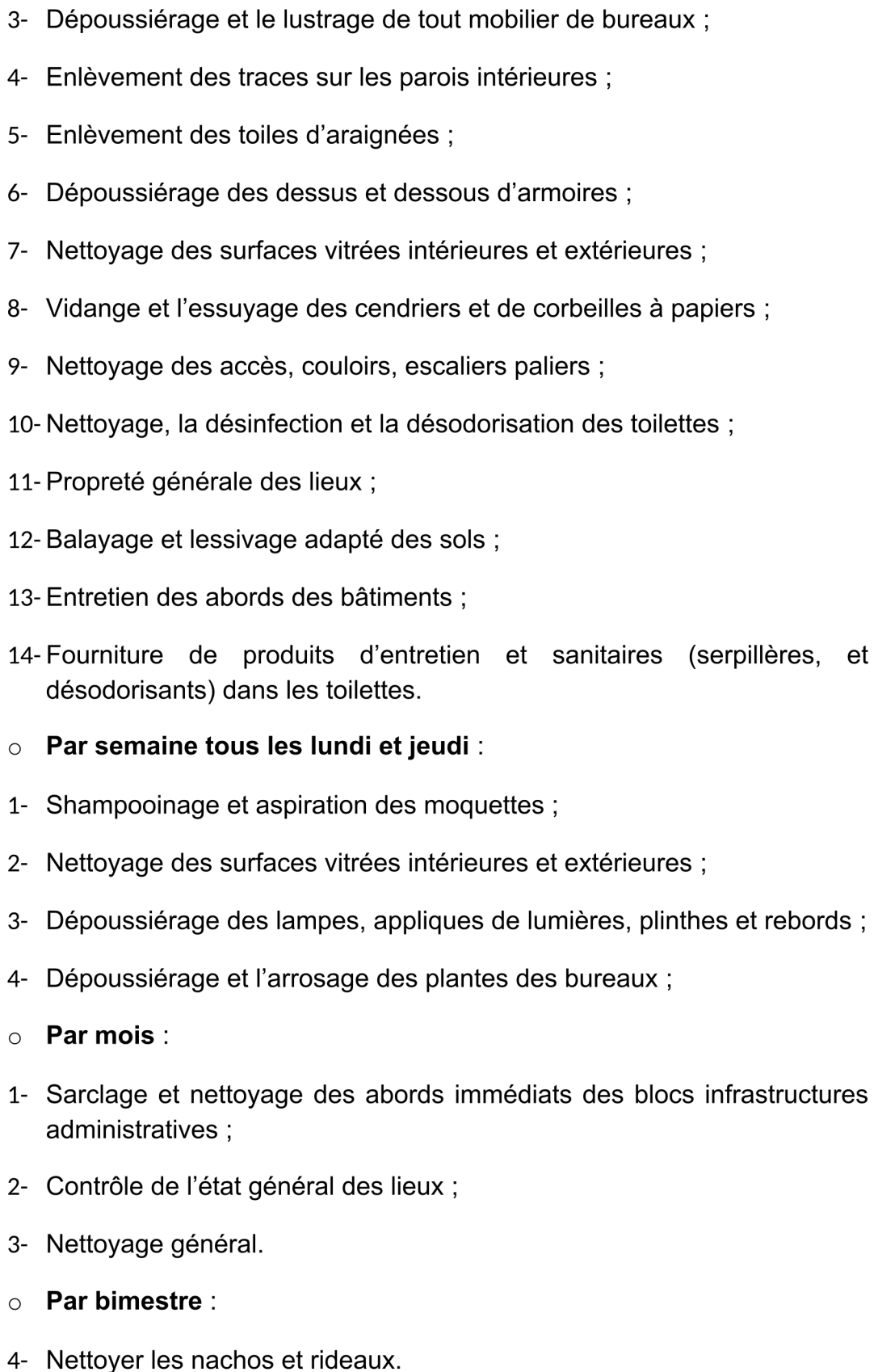
Bâtiments et bureaux concernés :

Toutes les infrastructures administratives, pédagogiques et cité des étudiants et l'annexe sont concernées.

a) Modalités d'intervention et consistance des travaux :

○ Au quotidien :

- 1- Dépoussiérage puis nettoyage humide du carrelage au sol ;
- 2- Nettoyage adapté et désodorisation des sanitaires ;





Toutefois, d'autres infrastructures pourraient s'y ajouter par courrier adressé au prestataire par l'EISMV ou tout autre moyen laissant trace par écrit. Le prestataire peut être appelé pour un entretien général la veille de manifestations organisées par l'institution.

2. Conditions de soumission des offres et profil du prestataire

Il est fait appel à des structures de prestations compétentes et expérimentées, spécialisées dans le domaine de l'entretien des infrastructures et ayant capitalisé plus de sept ans (07) d'expérience dans le domaine et disposant d'une équipe qualifiée.

Aussi la participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration. Le dossier de candidature doit comprendre obligatoirement une partie technique, une partie financière et d'autres pièces.

La partie technique de l'offre comprend :

1. Une présentation complète de l'entreprise ainsi que la qualification du personnel clé, prévoir un superviseur, responsable à divers niveaux dans l'équipe (CV, plan de remplacement...) et les produits d'entretien couramment utilisés (fiches techniques de sécurité) ;
2. Attestations de deux prestations similaires réalisées datant d'au moins de sept (07) ans.
3. Une lettre de soumission précisant le prix de la prestation et dument signé par la personne compétente.

La partie financière de l'offre comprend :

1. Une proposition détaillée d'organisation du service (planning, horaires, nombre et qualification des personnels et approvisionnements) ;
2. Un coût mensuel hors taxes pour la totalité du personnel nécessaire pour l'hygiène continue des locaux confiés ainsi que pour les matériels et produits d'entretien utilisés ;

Les autres pièces de l'offre comprennent :

3. Un extrait de l'enregistrement ;
4. Une attestation de non faillite de moins de trois (3) mois ;
5. Un quitus fiscal de moins de trois (3) mois (original) ;
6. Une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de moins de trois (3) mois ;
7. Une attestation de l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) de moins de trois (3) mois ;

N.B. En cas de manquement de l'une de ces pièces l'offre sera déclarée irrecevable, une visite des locaux peut être organisée à la demande du ou de la soumissionnaire



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



3. Durée du contrat

Le contrat est d'une durée d'un (01) an renouvelable sous réserve d'une évaluation annuelle de performance satisfaisante du prestataire. Le démarrage de l'exécution des prestations de service est prévu pour le 1^{er} janvier 2026.

4. Soumission des offres

Les avis de manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermés à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **28 novembre 2025 à 16h00** et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour le nettoyage et entretiens des bâtiments de l'EISMV** ».

Adresse : Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) - BP 5077 Dakar Fann ou par courrier électronique : **directiongenerale@eismv.org** ou **contact@eismv.org**.

Aucun dossier n'est recevable après la date limite.

Fait à Dakar, le 29 octobre 2025

Le Directeur Général

Professeur Yalacé Yamba KABORET